



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 8 septembre 2022

Suites des incendies en Gironde : deuxième réunion du groupe opérationnel forêt-bois

Ce jeudi 8 septembre, Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde et de la Nouvelle Aquitaine, a présidé la deuxième réunion du groupe opérationnel relatif aux suites des incendies hors norme de Gironde, dont le bilan s'est aggravé avec le deuxième feu sur le secteur de Landiras en août. Elle a remercié l'ensemble des acteurs de la lutte et de la prévention, ainsi que l'immense élan de solidarité qui s'est mis en place, au niveau des territoires comme de la filière forêt-bois.

À ce jour, l'ensemble des zones incendiées est soumis au dispositif de garde du feu. La vigilance reste de mise dans les conditions météorologiques actuelles. Les conditions restrictives d'activité dans les massifs selon les niveaux de vigilance doivent impérativement être respectées par tous.

Ces incendies hors norme ont impacté près de 25 400 hectares très fortement boisés et concernent près de 1 500 propriétaires forestiers. Le volume de bois incendiés est estimé à près de 2,8 millions de m³, soit plus d'une demi récolte annuelle. Les conséquences sont fortes pour les propriétaires sinistrés, comme pour l'ensemble des acteurs de la filière forêt/bois du Massif des Landes de Gascogne. Ces dégâts se cumulent à de très fortes incidences écologiques en matière de bilan carbone et de biodiversité.

De nombreuses entreprises se sont mobilisées, sous réquisition de la préfecture, afin de réaliser les zones d'appui indispensables dans la lutte contre les incendies. Les indemnités financières correspondantes sont en cours de règlement. Les modalités de paiement des propriétaires dont les bois ont été exploités sur les zones d'appui sont en cours de précision par l'État.

L'interprofession Fibois Landes de Gascogne a produit une charte d'exploitation partagée par l'ensemble des acteurs de la filière. Ceux-ci s'engagent sur une priorisation des exploitations d'une part pour sécuriser les accès (arbres dangereux) et d'autre part pour réduire les risques sanitaires pouvant impacter les arbres affaiblis (scolytes). Des précisions sont aussi données pour la sécurisation indispensable des chantiers au regard des entrepreneurs des travaux forestiers. L'interprofession coordonne ainsi les actions d'exploitation afin de valoriser au mieux les bois incendiés. Une vigilance est soulignée sur les besoins en moyens d'exploitation et en main d'œuvre.

Le Président de la République a annoncé le 20 juillet dernier un grand chantier national pour la replantation. Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a engagé une réflexion sur les boisements envisageables. Les acteurs locaux, via la Commission Régionale de la Forêt et du Bois, seront associés à ces travaux.

